

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00971
Numéro SIREN : 512 802 547
Nom ou dénomination : KPMG AUDIT OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2020 sous le numéro de dépôt 4334

KPMG AUDIT OUEST
S.A.S. au capital de 200 000 euros
Siège social : 7 Boulevard Albert Einstein
44311 NANTES CEDEX 3
512 802 547 R.C.S. NANTES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2020**

Procès-verbal de délibération

Le 28 janvier 2020 à 8h30, les associés de la société KPMG AUDIT OUEST se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Directeur général.

Il est dressé une feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Franck Noël
- Monsieur Frédéric Bolufer
- Monsieur Pascal Chancereul
- Monsieur David Cochery
- Madame Myriam Drugeot
- Monsieur Dominique Grignon
- Monsieur Sébastien Guerit
- KPMG Associés
- KPMG S.A.
- Monsieur Jacques Maurille
- Monsieur Alain Ollevier.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck Noël, Directeur général.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 199 973 actions sur les 200 000 formant le capital et 99,99 % des droits de vote. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Franck Noël constitue seul le bureau et exerce les fonctions dévolues à ses membres.

Il a à sa disposition :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et ses annexes,
- le formulaire de vote par correspondance ou par procuration,
- le texte du projet de résolution.

EB 

Puis, la résolution suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

Monsieur Jean-Paul Vellutini, Président de la société, ayant exprimé le souhait de mettre un terme à son mandat par anticipation, l'Assemblée générale nomme en remplacement Monsieur François Bloch, pour un mandat qui prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Monsieur François Bloch ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.



Franck Noël
Directeur Général



François Bloch
Bon pour acceptation des fonctions
de Président